

JESSIE MALET

LA PEAU DES  
GENS

ÉDITIONS MAÏA

Découvrez notre catalogue sur :  
<https://editions-maia.com>

Un grand merci à tous les participants de  
*euthena.com* qui ont permis à ce livre de  
voir le jour :

...

...

© Éditions Maïa

*Nos livres sont éthiques et durables : économes en papier et en  
encre, ils sont conçus et imprimés en France.*

*Tous droits de traduction, de reproduction ou d'adaptation  
interdits pour tous pays.*

ISBN 9791042533403

Dépôt légal : octobre 2026

*À Pierre V. et A. Hafed B.  
In memoriam.*

*« On ne répare pas une vie cassée, on apprend juste à ne  
pas se couper avec les morceaux. »*

*Abdelhafed Benotman, Marche de nuit sans lune*

*« J'avais un compte à régler. Ce n'était pas de la haine,  
c'était une nécessité d'équilibre. »*

*Boris Vian, J'irai cracher sur vos tombes*

## Prologue

Ballotté comme un paquet dans la carlingue du fourgon qui l'achemine vers le palais de justice, l'homme identifié sous le numéro d'écrou 648 187 tente de se protéger tant bien que mal de l'agression sonore d'une émission de radio diffusée à plein volume. Il jette un regard implorant vers la montre du gendarme assis à ses côtés : 11 heures 57. Encore trois minutes avant le journal de midi, ce sera toujours moins pénible que le flot d'absurdités qu'il endure actuellement.

Le bulletin d'information ouvre son édition sur une nouvelle détonante :

« C'est l'information de la mi-journée. Un véritable séisme au sein de l'appareil judiciaire. Une enquête a été ouverte pour corruption, subornation de témoins et falsification de preuves dans une affaire criminelle de premier plan. Alors qu'aucun nom n'a pour l'instant filtré, un bureau stratégique, lié à ce dossier, a été perquisitionné à l'aube et placé sous scellés. Contacté, le ministère de la Justice promet une transparence totale et annonce une communication imminente sur ce dossier explosif. »

L'homme laisse échapper un rire nerveux.

— Il m'épate, ce type... laisse-t-il filer dans un hoquet incrédule.

Le flic assis en face de lui le fusille du regard.

— Eh ! 648 187, y a un truc qui te fait marrer ? C'est quoi ton problème ?

L'homme baisse les yeux. Pas question de s'attirer des ennuis, il a bien d'autres chats à fouetter. En face, le gendarme, campé dans son rôle de gardien de l'ordre, ne lâche rien.

— Allez, réponds ! Pourquoi tu piaffes ? Fais-nous rire un peu, tiens.

Le matricule 648 187 hésite. Il fixe obstinément ses chaussures avant de murmurer :

— Je suis appelé comme témoin assisté.

Le gendarme insiste, défiant.

— Témoin assisté, eh ben, ça promet ! Et tu trouves ça marrant de les voir patauger au palais ? J'sais pas ce que t'as foutu, mec, mais retiens un truc : on n'extrait pas un type de

centrale tous les quatre matins. Tu dois être dans une sacrée panade. Alors, un conseil : tu ferais mieux de pas trop la ramener.

Se taire. C'est ce que le matricule 648 187 sait faire de mieux. Et de pire.

## **Lena Jasmin – Ouverture du procès Abalam**

Aujourd'hui, la magistrate Lena Jasmin n'occupe pas le siège de la présidence, et cette dépossession lui est insupportable. Pour cette affaire, elle a piloté le dossier, dirigé les enquêtes, signé l'ordonnance de règlement ; son rôle s'arrêtait là, aux portes du tribunal.

Pourtant, la voilà tapie au fond de la salle, dissimulée derrière un pilier massif, affublée d'une tenue qui la fait ressembler à une dévote égarée. C'est la première fois qu'elle assiste au procès d'un dossier qu'elle a elle-même instruit. Une entorse flagrante aux usages : un juge d'instruction n'a rien à faire ici sans convocation formelle. Mais son besoin irrésistible de garder la main sur les événements a pris le dessus sur le protocole. Maintenant, il est trop tard pour reculer ; quitter la salle reviendrait à attirer tous les regards, et elle ne peut se le permettre.

Dès les premières lueurs de l'aube, en mode automate, elle a quitté son lit. Elle a enfilé un vieux tailleur bleu marine, d'une neutralité absolue, dissimulé ses cheveux sous un grand béret, et ajusté sur son nez des lunettes-loupes à monture d'écaille exhumées d'un tiroir. Emmitouflée dans un manteau gris terne, elle a pris la direction du Palais de Justice, résolue à se fondre dans le décor, à se faire invisible.

Le prévenu du jour répond de meurtres avec préméditation. Il a tout avoué. Lena sait ce que le public va exiger pour cet homme : une peine lourde, exemplaire. Toute autre alternative serait un parjure de justice, une infamie, pensez-vous, quatre meurtres !

Pour l'heure, le Président de la Cour procède à l'appel des jurés. Une formalité protocolaire qui relègue victimes et prévenus au second plan. On appelle, on récuse, jusqu'à ce qu'il n'en reste que six. Ces apprentis juges, fruits du hasard, ne sont pas retenus pour leur sens de la justice, loin s'en faut. Le casting est stratégique : il faut du compatissant, du teigneux, du populaire et, naturellement, un ou deux moutons dociles, aisément manipulables. Les heureux élus devront trancher selon leur

« intime conviction ». Une formule élégante pour dire : bon courage pour démêler le vrai du faux... et que le plus redoutable stratège l'emporte ! Quant au public, lui, il est venu pour le spectacle et il exige que ce soit croustillant.

L'homme exposé comme un animal en captivité, derrière la vitre blindée, attend, il observe, mais il n'a pas l'air inquiet. Lena devine chez lui une forme de résignation. Il sait qu'il est promis au ban de la société. Elle sait qu'il risque de devoir vivre sous perfusion de solitude jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dans la corrida judiciaire, il tient le rôle du taureau voué au sacrifice. Le Parquet, tel un picador, portera les premières estocades, tandis que la Cour, arbitre suprême, proclamera avec solennité le verdict final. Mais la véritable « matadora », c'est elle.

Elle observe le prévenu. Il se tient droit, la tête relevée, enveloppé d'une sérénité presque distante. Dans cette attitude, on pourrait déceler une arrogance revendiquée. Lena en est convaincue : toute la salle ne perçoit que cela – un meurtrier sûr de lui, dépourvu de remords, qui soutient les regards sans faiblir.

Les cheveux de l'homme sont en bataille, et sa barbe trahit plusieurs jours sans rasage. Sa tenue est négligée, un pantalon large sur lequel tombe un polo à manches longues chiffonné. Un tel accoutrement ne va pas le servir. Les apparences, ça compte, surtout quand on se présente devant des juges.

Elle sait que le prévenu n'a pas d'enfant. Tant mieux. Les parents qui sont accusés la dérangent toujours. Sa dernière affaire, lorsqu'elle siégeait encore aux Assises, l'avait plongée dans un procès scabreux qu'elle aurait préféré éviter : une femme jugée pour le meurtre de son père. Verdict : vingt ans de réclusion.

La réalité était plus complexe : l'homme que l'on disait victime était le bourreau qui avait volé l'enfance de sa fille pendant huit ans. Huit ans de viols quotidiens. La fille avait grandi, s'était reconstruite, était devenue mère. Mais quand les mains du grand-père s'étaient posées sur sa petite-fille, ce traumatisme, loin d'être un simple souvenir, avait soudainement muté en une menace vitale. Ce fut le point de rupture. Un marteau, un coup porté par-derrière, brutal, irréversible. Mais dans l'esprit de cette femme, c'était sans doute le seul moyen de mettre fin à un cycle d'abominations.

Ce détail – qu'elle ait frappé la victime de dos – avait pesé lourd dans la balance de la sentence. Pas de reconnaissance à la légitime défense. Aux yeux de la justice, la réponse n'était pas proportionnée à l'agression. Peu importaient les années d'abus qu'elle avait subies, peu importait qu'elle ait voulu protéger son enfant. Cela ne suffisait pas. La loi ne reconnaît pas les crimes préventifs. Pour la justice, ce n'était pas de la défense. C'était de la vengeance. Et dans le langage froid du droit, sa réaction avait été excessive, injustifiable. On lui reprochait de ne pas s'être maîtrisée, de ne pas avoir trouvé une autre voie. Comme si, face à l'effroi, le sang-froid était une évidence. Lui aurait-il été possible de regarder son père droit dans les yeux et de lui ôter frontalement la vie ? De dos, elle pouvait encore se convaincre qu'il n'était qu'un dangereux monstre étranger. Son geste, aussi tragique fût-il, était-il celui d'une meurtrière froide et calculatrice ou le cri désespéré d'une femme terrifiée pour son enfant ? Elle avait tranché. Parce que la justice sait.

À Lena, on lui a appris que la justice n'est pas la morale. Que le droit ne cherche pas ce qui est juste, seulement ce qui est conforme. C'est le socle de l'École de la magistrature. Mais personne ne lui a expliqué comment vivre avec le poids des décisions qu'elle prend. Personne ne lui a appris quel discours tenir à ces enfants qui, à cause de ses décisions, grandiraient le ventre rempli d'un vide colossal et douloureux. Un manque qu'aucune loi ne comble. Un chagrin que le droit ignore.

Quand elle traite une affaire impliquant des parents, Lena craint toujours qu'un enfant ne vienne lui demander des comptes.

Et que lui répondrait-elle ?

« Ce n'est pas ma faute, je n'y suis pour rien à ce qui lui arrive à ta maman. On ne fait pas ça. Tu vois le résultat, maintenant c'est elle qui est punie, c'est écrit dans ce gros livre rouge que tu vois sur le bureau, elle doit aller en prison, ta maman. C'est comme ça. C'est la loi. »

Dérisoire, grotesque. L'enfant ne peut pas comprendre. Dans l'univers encore limpide et instinctif de la fillette abusée, les rôles sont distribués clairement : il y a les gentils, et il y a les méchants. Et dans cette histoire, sa mère n'est pas la méchante. C'est l'héroïne, celle qui a osé affronter le monstre pour la sauver.

Lena, elle, dans sa robe noire ample et solennelle, lui fait peur. Elle ressemble à une ombre sortie d'un cauchemar. Sa voix est froide, ses mots sont étrangers, comme venus d'un monde où l'on ne parle pas aux enfants.

Aux yeux de la fillette, Lena est celle qui a puni l'amour et laissé le mal s'éclipser sans bruit. Une adulte de plus qui n'a pas compris. Ou pire : qui n'a pas voulu comprendre.

Mais, Lena est juge. C'est ce qu'on attend d'elle. Une voix neutre, un regard sans vacillement, des décisions lapidaires.

Elle est là pour dire le droit, pas pour ressentir. Encore moins pour compatir. Le Code pénal est son texte sacré, son refuge. Il balise chaque décision, chaque verdict. Il la tient à distance de ce qui déborde, de ce qui tremble, de ce qui saigne. Grâce à lui, elle n'a pas besoin de se poser mille questions.

Lena, depuis longtemps, sait que la justice est une vérité incomplète, qui ne peut embrasser toute la complexité humaine. Elle sait que la loi manque de rigueur précisément parce qu'elle ignore ces zones d'ombre. Sa robe est une armure conçue pour repousser les tourments d'autrui et bannir toute compassion. Elle ne cherche pas à sonder les âmes ; elle se contente de dire le droit, brut, sans s'aventurer dans les équivoques.

Mais depuis quelques mois, la robe noire de la juge Jasmin se découd fil à fil...

L'audience d'introduction touche à sa fin. Magistrats et avocats ont enfin désigné les six jurés. Au tour du greffier de lire l'acte d'accusation : homicides volontaires avec préméditation. Trois.

Le Président rappelle que le greffe prendra note de tout ce qui sera exprimé durant les débats et que l'huissier contrôlera la régularité de l'audience. Il faut que tout soit consigné, « tatoué sur les tables de la loi », plaisante-t-il.

Le greffier monte sur l'estrade et glisse quelque chose à l'oreille du Président de la Cour. Le Président déclare une suspension de l'audience pour trente minutes. Lena sent son cœur s'emballer, sous sa peau, des fluides piquants circulent comme si on l'avait reliée à des électrodes. Une vigoureuse envie de se gratter tout le corps lui prend. Qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi déjà une pause ? En principe, les suspensions arrivent un peu plus tard. Est-ce que quelqu'un l'aurait repérée

et averti le Président de l'incongruité de sa présence dans le prétoire ?

Lena retire son béret, ses lunettes et son manteau de camouflage avant de se faufiler à travers la foule qui se rue vers les distributeurs de café, elle cherche à regagner son bureau à pas rapides, ni vue ni connue.

Mais une voix l'interrompt. L'avocat général. Merde ! Est-ce qu'elle s'est fait griller ? Lena pivote et lui adresse son sourire le plus neutre.

— Tiens, bonjour, cher confrère ! Comment allez-vous ?

— Ça va, ça va. Et vous ? Vous avez l'air pressée.

— Très bien aussi. Vous êtes sur un procès ce matin ?

— Tout juste, chère consœur. L'affaire Abalam, ça doit vous parler... Le président vient de suspendre.

— Ah c'est aujourd'hui, ce procès ! Déjà une pause, c'est un peu tôt, non ?

— Un impératif personnel, paraît-il. Rien à voir avec l'audience.

— Je vois. Je vois. Bon, je vous laisse, j'ai une montagne de dossiers qui m'attendent.

— Hep, attendez ! C'est bien vous qui avez instruit le dossier, non ?

— En effet.

— Sacré morceau. Mais c'est réglé. Avec des faits aussi accablants, les jeux sont faits. Il a fait aveu sur aveu, si je ne m'abuse ?

— Il n'a jamais nié, effectivement.

— Il finira assurément ses jours en prison, mais il reste fascinant. Vous avez du mérite d'avoir mené ces interrogatoires seule, Lena. Ce n'était pas évident, j'imagine ? Les auditions se sont bien passées ?

— Vous avez lu le dossier : il refusait obstinément de parler. J'ai dû composer avec.

— Je n'ose imaginer l'enfer. Peu importe qu'il se retranche derrière ses mobiles fumeux, ça reste un salaud. Franchement, vous voyez autre chose que la perpétuité ?

Lena ne répond rien, elle se contente d'un haussement d'épaules évasif. Elle n'a pas la tête à débattre avec ce type, elle veut s'en aller, trouver la quiétude de son bureau, s'y terrer, mais bien sûr, elle n'ose pas l'envoyer promener, Lena

ne fait jamais ce genre de chose et surtout pas face à un avocat général qui brigue la Présidence du tribunal judiciaire.

— Allez, donnez-moi votre pronostic. Pour moi, il est foutu. C'est un mec dangereux, faut le coller au trou et on n'en parle plus !

Elle répond vaguement que les expertises sont assez ambivalentes et que le dossier d'inculpation recèle quelques éléments en sa faveur, mais comme toujours, elle n'exprime pas clairement ce qu'elle pense.

— Voyons, Jasmin ! Ces rapports d'experts sont souvent douteux, mais, là, ça ne manque pas d'éloquence. Le coup du double maléfique, ça ne passera pas, d'autres ont essayé avant lui. Je ne vois même pas sur quoi débattre. C'est un assassin froid, point barre. Franchement, même avec pléthore de témoins à décharge, il écopera de la perpétuité. D'ailleurs, cela m'échappe : comment est-ce possible qu'autant de personnes se déplacent pour témoigner en sa faveur ?

Il est dix heures passées. L'audience va bientôt reprendre. L'avocat général lui a tenu la jambe plus qu'il n'en faut pour ne déblatérer que ce qu'elle sait déjà ; elle a eu un mal fou à se débarrasser de lui. Elle est nerveuse, elle n'a pas eu le temps de rassembler ses esprits. Mais il est hors de question de louer une miette du procès. Elle avale à la hâte le jus de chaussette immonde de la machine et reconditionne son déguisement avant de se faufiler, incognito, à travers la foule, dans la salle. Par chance, la place derrière le pilier est restée libre.

La sonnerie retentit. L'heure est venue. La mine grave, les édiles reprennent place dans le prétoire. Chacun leur tour, ils vont revêtir leur panoplie d'alcade et jouer leur meilleur rôle.

Le Président de la Cour est une vieille connaissance de Lena ; ils ont partagé les mêmes bancs de l'École de la magistrature. Ce président a l'autorité d'un coussin décoratif : présent, certes, mais parfaitement inutile. Il manque d'autorité et inspire encore moins ; ce qui lui vaut, parmi ses confrères les plus carriéristes, une réputation de magistrat sans consistance et sans ambition, il n'a pas « la niaque » comme on dit.

Les avocats vont le grignoter comme une vulgaire chips apéro.

Pour Lena, le prétoire n'est pas un lieu d'indulgence ou de magnanimité. Le prétoire c'est une arène où s'exerce le pouvoir du plus fort. Et le plus fort, c'est celui qui fait trembler, celui qui

insécurise, celui dont on sait qu'il a la maîtrise du destin des autres.

Quand Lena présidait des Assises, avant son affectation à l'instruction, franchir le seuil de la salle d'audience suffisait à la transfigurer. Sa voix, naturellement posée, se faisait plus tranchante, plus sèche. Elle modulait chaque syllabe pour que ça claque, pour en imposer. Elle ne laissait rien au hasard : le ton, le rythme, la posture. Tout devait inspirer la rigueur, la distance, la crainte. Menton haut, lèvres cousues comme une ligne de refus, regard fixe, elle inspirait une austérité qui tenait lieu de cuirasse. À chacune de ses phrases, elle jetait vers ses assesseurs un hochement de tête discret, presque mécanique, pour sceller leur adhésion. Aucun sourire, aucune trace de douceur. Dans son prétoire, il n'y avait pas de place pour la fragilité ni pour l'empathie. Elle se voulait inébranlable. Impitoyable.

Dans son cabinet de juge d'instruction, les lignes ont un peu bougé.

Avec l'entrain d'un automate sous somnifères, le président se tourne vers le prévenu pour lui demander de décliner son identité : nom, prénom, date et lieu de naissance : Alaric Abalam, célibataire, sans enfant. Maïeuticien en activité libérale et prestataire à la clinique Organza. L'accusé est représenté par le cabinet de maître Bigot. Lena le connaît bien : lui, en revanche, ce n'est pas un avocat, c'est un prédateur en robe.

Le prévenu doit être jugé pour trois assassinats. Le quatrième est prescrit. C'est beaucoup. Trois de ses victimes ont été tuées par strangulation. Une quatrième a succombé à une injection mortelle d'opioïde de synthèse. Le prévenu connaissait chacune d'elles, de près ou de loin. Il n'a pas frappé au hasard ; il a planifié, organisé, exécuté.

Première victime : Agnès Amore, une de ses anciennes patientes. Drogée et étranglée ; mère d'un garçon de dix ans au moment des faits. Si cette affaire est prescrite, la Cour a décidé d'en faire état pour asseoir la dangerosité du prévenu et confirmer son profil criminel. Aux yeux de tous, le prévenu est dangereux, calculateur, dénué de tout remords. C'est ainsi qu'il est montré, sans nuance.

Lena sent ses tripes se tordre. Le souvenir de l'instruction est vivace. Elle connaît déjà le mobile de ce crime.

Le public s'agite, entre émotion et stupeur. Une femme, le visage creusé par la maigreur, se dresse brusquement parmi les parties civiles. Jeanne Maraval. Sa voix claqué, tremblante d'indignation.

— C'est un monstre ! Foutez-le en tôle ! Espèce d'ordure !

Le Président lui demande de garder le silence, faute de quoi elle devra quitter la salle.

Depuis longtemps, Lena a percé le secret des prétoires : l'indignation qui se donne ici en spectacle n'est souvent qu'un artifice, un voile jeté sur des vérités que chacun s'évertue à enterrer. Le prétoire est un théâtre régi par des rites et des codes immuables ; malheur à qui s'y aventure sans en maîtriser la grammaire, la disgrâce le guette.

Elle ferme lentement les yeux, pour se soustraire un instant à la tension qui règne dans la salle. Autour d'elle, le bois des bancs gémit sous le mouvement des corps, les chuchotements s'étiolent. Une lumière blafarde filtre par les hautes fenêtres, dessinant des ombres floues sur le sol. Elle inspire encore profondément, s'efforçant de contenir son trouble au milieu de cette atmosphère dantesque.

Le Président, d'une voix monocorde et sans conviction, a repris l'égrenage de la litanie des victimes.

Gilles Toussaint, Corentin Maraval, morts par strangulation.

Mina Ozan, décédée par injection létale d'opioïdes.

Le prévenu, enfermé dans son bocal blindé, ne bronche pas. Le dos droit, le regard rivé vers un point invisible, il semble s'être retiré dans un ailleurs inaccessible, dont lui seul détient la clé. Lena aimerait le rejoindre dans son exil, mais elle sait qu'il ne lui en ouvrira pas la porte.